

Lundi 20 avril 2026 à 16h30

Salle du conseil

Date de convocation du conseil d'administration du CCAS : 7 avril 2026

PRESENTS : Fabienne BATONNET, Nadine ROCHE, Carole BARTHELEMY GROISIER, Marie-Claude ALLIRAND, André GALLIEN, Sandra Gévaudan, Bernadette MAHE,

ABSENTS EXCUSES : Michel ALLIBERT, Nelly FIALON

ABSENTS : Magalie MENADIER

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents :

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

1. Election du président de séance

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte financier unique du président du CCAS est débattu, le conseil d'administration élit son président.

Mme Carole BARTHELEMY GROISIER, conseillère déléguée est proposée pour remplir ces fonctions.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **NE PROCEDE PAS** à cette élection à bulletin secret comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT
- **DESIGNE Mme Carole BARTHELEMY GROISIER**, conseillère déléguée, comme présidente du conseil d'administration du 20 avril 2026 pour les questions relatives au compte financier unique 2025 du CCAS,

2. Approbation du CFU CCAS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant des documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifient leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que **Mme Carole BARTHELEMY GROISIER** a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du CFU.

Mme Carole BARTHELEMY GROISIER sort pour le vote.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1
--	----

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	9 200,00	9 200,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	9 689,00	9 689,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	9 286,43	9 286,43
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	7 095,39	7 095,39
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	2 593,61	2 593,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	86,43	86,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	2 680,04	2 680,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	2 680,04	2 680,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget du CCAS qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation du résultat 2025

Considérant que **Mme Carole BARTHELEMY GROISIER** a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du CFU2025 et de l'affectation du résultats 2025.

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 593,61
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	86,43
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 680,04
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 680,04
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 680,04
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus

4. Budget primitif 2026 CCAS

Après présentation, **Mme Carole BARTHELEMY GROISIER** propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le Budget Primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre à **9000,00 €** :

FONCTIONNEMENT CCAS - budget 2026
détail par article - M57

Dépenses							Recettes									
Chap	Compte	Libellé	Budget 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Chap	Compte	Libellé	Budget 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	
011	6061	Assurances	- €	- €	- €	- €	- €	002	002	Résultat 2024 reporté	14,31 €	14,31 €	86,43 €	86,43 €	2 680,04 €	
	60623	Alimentation	- €	472,65 €	450,00 €	391,81 €	500,00 €			Total résultat reporté section	14,31 €	14,31 €	86,43 €	86,43 €	2 680,04 €	
	6065	Livres	- €	37,50 €	- €	- €	- €			Coconcession						
	6232	Cérémonies	4 964,31 €	1 358,19 €	4 226,43 €	3 880,89 €	4 000,00 €	70	70311	cimetière	300,00 €	1 071,00 €	1 000,00 €	1 734,00 €	500,00 €	
	6262	Frais de télécommur	- €	- €	- €	40,00 €	- €			70878	Remb frais					
	6281	Concours divers (co	110,00 €	110,00 €	110,00 €	- €	- €			Total autres produits de serv	300,00 €	1 071,00 €	1 000,00 €	1 734,00 €	500,00 €	
	Total Charges à caractère général		5 074,31 €	1 978,34 €	4 786,43 €	4 312,70 €	4 500,00 €			731	73154	Droits place				
	012	6451	Cotisation URSSAF							Total Fiscalité locale	- €	- €	- €	- €	- €	
		6218	Autres pers ext							74	74748	Subv com				
	Total charges de personnel		- €	- €	- €	- €	- €			Total Dotations et participat	- €	- €	- €	- €	- €	
	014	Total atténuation produits	- €	- €	- €	- €	- €			75	756	Libéralités	- €	- €	755,00 €	- €
	65	65111	Aides à la personne	1 500,00 €	1 972,81 €	1 900,00 €	1 381,95 €	1 900,00 €			8E+05	Subvention de	- €	- €	7 200,00 €	5 819,96 €
		65133	Secours d'urgence	4 140,00 €	947,73 €	900,00 €	400,74 €	900,00 €			75888	Autres produits	10 400,00 €	5 600,00 €	8 200,00 €	- €
		65138	Autres secours	- €	700,00 €	700,00 €	- €	700,00 €			Total autres produits gestion	10 400,00 €	5 600,00 €	8 200,00 €	7 955,00 €	5 819,96 €
		65568	Autres contributions							77	773	Mandats annul	- €	- €	- €	- €
		6562	Participations							Total produits spécifiques	- €	- €	- €	- €	- €	
		65748	Subventions	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		TOTAL GENERAL RECETTES	10 714,31 €	6 685,31 €	9 286,43 €	9 775,43 €	9 000,00 €	
	Total Autres charges gestion courr		5 640,00 €	4 620,54 €	4 500,00 €	2 782,69 €	4 500,00 €									
	TOTAL GENERAL DEPENSES		10 714,31 €	6 598,88 €	9 286,43 €	7 095,39 €	9 000,00 €									

Solde fonctionnement	à reporter en
2 680,04	002

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel présenté ci-dessus

5. Questions diverses

- Date du prochain conseil d'administration : A définir.
- Prévoir la création d'un registre des personnes vulnérables.
- Job d'été, reconduction pour l'été 2026, 5 jeunes maximum du 20 juillet au 21 août 2026. Date de retour des dossiers : 25 mai 2026.
- Noël des ainés : voir pour mettre en place un repas plutôt qu'un goûter, continuité des chèques cadeaux. Pour l'EHPAD, voir pour offrir un spectacle ou un goûter.
- Arbre des naissances, reconduction à l'identique pour cette année.
- Organisation des cafés à destination des seniors, dans les hameaux. 2 fois dans l'année.
- Chèques cadeaux de Noël du personnel communal : voir pour le passer sur le budget communal.
- Suivi des demandes d'aides d'urgence.
- Suivi de domiciliation de 2 personnes par le CCAS.

Fin du conseil d'administration : 18h00

Secrétaire de séance,

Nadine ROCHE,



Président de séance

Carole BARTHELEMY GROISIER

